Je suis **secrétaire médical**

Je souhaite évoluer vers un autre métier **assistant de régulation médicale**

MÉTIER

L'assistant de régulation médicale (ARM) est le premier maillon de la chaîne de secours pré-hospitalier. C'est le premier interlocuteur de toute personne appelant le 15 en cas d'urgence médicale.
Il participe à l'acte de régulation médicale sous la responsabilité du médecin régulateur, avec lequel il travaille en étroite collaboration.
Il accueille, écoute et analyse chaque appel dans les plus brefs délais.
Il doit savoir gérer son stress et celui des appelants.
Il doit être accueillant au téléphone tout en gérant une situation d'urgence.
Il procède à la hiérarchisation des appels par un interrogatoire précis et dirigé, ce qui fait appel à des bases de vocabulaire médical.
Il mobilise les moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision du médecin régulateur.
Il vient en appui dans la gestion des moyens mis en œuvre en situation sanitaire exceptionnelle.
Il doit savoir saisir des informations en temps réel sur un logiciel spécifique.
Il maîtrise les outils informatiques et téléphoniques (téléphonie, informatique et radiocommunication) et assure la maintenance des matériels.
Le métier s'exerce sous statut d'agent relevant de la catégorie B de la fonction publique hospitalière.

ACCÈS AU MÉTIER

Depuis 2019, le diplôme d'ARM est obligatoire. 10 centres repartis sur l'Hexagone, peuvent accueillir au maximum 400 étudiants. Conditions d'entrée en formation :

- être être âgé de 18 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation ;
- être titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent ou d'un titre ou diplôme de niveau 4 ou justifier de 3 années d'expérience professionnelle à temps plein.

FORMATION, CERTIFICAT OU DIPLÔME

Niveau Bac

- Diplôme d'assistant de régulation médicale

La sélection à l'entrée en formation se fait sur la base d'un dossier et d'un entretien permettant d'apprécier la motivation et les aptitudes du candidat.
La formation, d'une durée de 1 470 heures, se répartit à 50 % sur des contenus théoriques et à 50 % sur de la pratique.
Elle comporte 5 semaines de stages découverte et 16 semaines de stages métiers (centre de réception et de régulation médicale installé dans les Samu, structure mobile d'urgence, établissement de santé, établissement médico-social, structure de transport de malade, structure d'appel d'urgence).

PARCOURS DE MOBILITÉ

Le secrétaire médical a des compétences qui peuvent être transférables sur un emploi d'assistant de régulation médicale.
Ses connaissances en vocabulaire médical, ses compétences en accueil des patients, en gestion des urgences et en gestion du stress sont des atouts qu'il peut valoriser lors de la sélection d'entrée en formation.
La formation obligatoire pour accéder à ce poste lui permettra de développer toutes les capacités indispensables à ce métier.

COMPÉTENCES TRANSFÉRABLES

Indications synthétiques sur les activés du métier de secrétaire médical dont les compétences sont transférables pour l'exercice du métier d'assistant de régulation médicale.

Activités de **secrétaire médical**	Degré de transférabilité vers **assistant de régulation médicale**
Relations-patientèle	☺
Aide à la gestion du cabinet	😐
Secrétariat	☺
Secrétariat technique médical	😐

☺ Fort
😐 Faible ou sous certaines conditions (niveau de responsabilité, d'autonomie...)

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR/À DÉVELOPPER

- Les compétences essentielles à cet emploi sont développées lors de la formation obligatoire.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

La régulation médicale est réalisée dans un environnement équipé de façon appropriée et sécurisée, ce qui conduit l'ARM à travailler, en équipe, dans un milieu clos et sonore nécessitant des capacités d'attention et de concentration.

ALLER PLUS LOIN

- https://solidarites-sante.gouv.fr
- www.legifrance.gouv.fr
- www.metiers-fonctionpubliquehospitaliere.sante.gouv.fr
- https://infos.emploispublics.fr
- www.je-change-de-metier.com

Afin d'en faciliter la lecture, les termes de cette fiche sont au masculin sans contrevenir au principe d'égalité entre les femmes et les hommes.